

ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE -CP-01

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR AES - Economie et gestion du 6 novembre 2018 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'UFR AES - Economie et gestion, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

Raphaël GIRAUD
Claire BOURGOIN
Christophe BROCHIER
Florence MACHTINGER
Amar NASRI
Nicolas RIEUCAU
Sophie AGULHON
Guillaume BAZOT
Thibault DARCILLON
Stéphane GOUTTE

**Véronique DE SAINT-
GINIEZ**
Sophie SAGLIO-ROSSINI
Bilel SANHAJI
Loïc CHARLES
Carole BRUNET
Naïma GRELLET
Agnès SALA
Lucia DA SILVA
Françoise MARTINEZ

Laura FOURNIER
Anne FILLAUDEAU
Sofia TCHOUIKINA
Abdenour BENANTAR
Mouhoub HANI
Patricia MILANO
David GUERREIRO
Antoine TERRACOL
Dominique GARABIOL

ARTICLE 2 –

M. **Raphaël GIRAUD** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR AES - Economie et gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019 SCOLARITE -CP-02

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 29 octobre 2018 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'UFR Arts, philosophie, esthétique, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

**Giordano FERRARI
Jennifer VERRAES
Mathias LAVIN
Orazio IRRERA
Matthieu RENAULT
Cédric PLESSIET
Rémy SOHIER
Julie PERRIN
Christine ROQUET**

**Clara BIERMANN
Giordano FERRARI
Paul-Louis ROUBERT
Daphné LE SERGENT
Jérôme GLICENSTEIN
Françoise PY
Raphaëlle DOYON
Nathalie COULETEL**

ARTICLE 2 –

M. **Giordano FERRARI** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019 SCOLARITE -CP-02bis

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PÉDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITÉ PARIS 8**

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au Master Arts, Technologies, Création dispensé par l'EUR ArTec et l'UFR Arts, philosophie, esthétique, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

**Yves CITTON
Eric LECERF
Guillaume LOIZILLON
Tania RUIZ
Jean-Marie DALLET**

ARTICLE 2 –

M. Yves CITTON est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 3 juin 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE-CP-03

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 5 juillet 2018 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **l'UFR Culture et communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

**Alexandra SAEMMER
Aurélie AUBERT
Sébastien BROCA
Benoît LELONG
Sylvie BOSSER
Maxime CERVULLE
Pascal FROISSART
Cécile NOESSER
Didier ZARAYA**

ARTICLE 2 –

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Culture et communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE -CP-04

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 17 octobre 2018 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux **Licences** dispensées par l'**UFR Droit**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

**Maxime TOURBE
Christine YOUEGO
Alice FUCHS-CESSOT
Jean LAINGUI
Michel JUHAN
Pierre-Olivier CHAUMET
Christophe LACHIEZE
Franck ARPIN-GONNET
Sophie MOLINIER**

ARTICLE 2 –

M. **Maxime TOURBE** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE -CP-05

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

Annee universitaire 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 17 octobre 2018 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Droit de la santé**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

**Béatrice PARANCE
Catherine PUIGELIER
Astrid MARAIS
Bénédicte BOYER-BEVIERE**

ARTICLE 2 –

Mme **Béatrice PARANCE** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE -CP-06

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 17 octobre 2018 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Droit privé**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

**Edmond SCHLUMBERGER
Dirk BAUGARD
Christelle CHALAS
Catherine PUIGELIER
Liza VEYRE
David CHEMMI
Franck ARPIN-GONNET**

ARTICLE 2 –

M. **Edmond SCHLUMBERGER** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE -CP-07

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 17 octobre 2018 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Droit public**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

Jean-Louis ITEN
Marc PELLETIER
Vincent TOMKIEWICZ
Agnès GAUTIER-AUDEBERT
Sophie JEUSSEAUME-JOSSAUD

ARTICLE 2 –

M. **Jean-Louis ITEN** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE -CP-08

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 17 octobre 2018 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **DU Clinique juridique**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

**Maxime TOURBE
Christine YOUEGO
Alice FUCHS-CESSOT
Jean LAINGUI
Michel JUHAN
Pierre-Olivier CHAUMET
Christophe LACHIEZE
Franck ARPIN-GONNET
Sophie MOLINIER**

ARTICLE 2 –

M. **Maxime TOURBE** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

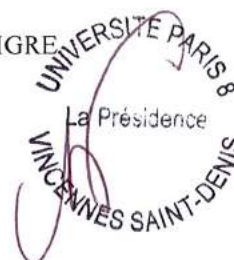
ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE -CP-09

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 17 octobre 2018 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux **DU Criminologie**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

**Maxime TOURBE
Christine YUEGO
Alice FUCHS-CESSOT
Jean LAINGUI
Michel JUHAN
Pierre-Olivier CHAUMET
Christophe LACHIEZE
Franck ARPIN-GONNET
Sophie MOLINIER**

ARTICLE 2 –

M. **Maxime TOURBE** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE -CP-10

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 17 octobre 2018 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **DESU Criminologie**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

**Edmond SCHLUMBERGER
Dirk BAUGARD
Christelle CHALAS
Catherine PUIGELIER
Liza VEYRE
David CHEMMI
Franck ARPIN-GONNET**

ARTICLE 2 –

M. **Edmond SCHLUMBERGER** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE -CP-11

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 23 octobre 2018 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence mention Géographie et aménagement**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

**Antoine DA LAGE
Philippe GAJEWSKY
Nathalie LEMARCHAND
Marion TILLOUS**

ARTICLE 2 –

M. **Antoine DA LAGE** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE -CP-12

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 23 octobre 2018 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence mention Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales** est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

Isis TRUCK
Salvator Maria ANZALONE
Joaquim BRANDAO DE CARVALHO
Marc BUI
Antoine DA LAGE
Céline JOST
Sihem MESNAGER

ARTICLE 2 –

Mme Isis TRUCK est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE -CP-13

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 23 octobre 2018 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Civilisation, cultures et sociétés, parcours Méditerranée, Maghreb, Europe** est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

**Pascale FROMENT
Didier LE SAOUT
François CASTAING
Laure PITTI**

ARTICLE 2 –

Mme **Pascale FROMENT** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La mention est commune à deux parcours qui dépendent de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés pour le parcours Méditerranée, Maghreb, Europe et l'UFR Langues et cultures étrangères pour le parcours Etudes juives et hébraïques. Une commission pédagogique a été constituée pour chaque parcours (se référer à l'arrêté n° 2018-2019-Scolarité- CP-20).

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE -CP-14

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 23 octobre 2018 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Géographie, aménagement, environnement et développement**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

**Olivier ARCHAMBEAU
Eric CANOBBIO
Ségolène DARLY
Vincent GODARD
Johan MILIAN
Jean-François VALETTE
Thierry FEUILLET**

ARTICLE 2 –

M. **Olivier ARCHAMBEAU** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE -CP-15

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 23 octobre 2018 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2018 :

**Dominique ARCHAMBAULT
Jack SAGOT
Isis TRUCK
Salvator Maria ANZALONE
Gérard UZAN
Jean-François VALETTE
Thierry FEUILLET**

ARTICLE 2 –

M. **Dominique ARCHAMBAULT** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE-CP-18

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR l'UFR Langues et cultures étrangères du 5 juillet 2018 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'**UFR Langues et Cultures Etrangères** est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

Enrique FERNANDEZ DOMINGO
Lori MAGUIRE
Abdenour BENANTAR

ARTICLE 2 –

M. **Enrique FERNANDEZ DOMINGO** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE-CP-19

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR l'UFR Langues et cultures étrangères du 5 juillet 2018 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Lettres, parcours Littératures du Monde** est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

Enrique FERNANDEZ DOMINGO
Lori MAGUIRE
Abdenour BENANTAR

ARTICLE 2 –

M. **Enrique FERNANDEZ DOMINGO** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La mention est commune à deux parcours qui dépendent de l'UFR Langues et cultures étrangères pour le parcours Littératures du Monde et l'UFR Textes et Sociétés pour le parcours Littérature générale comparée-littératures française et francophones. Une commission pédagogique a été constituée pour chaque parcours (se référer à l'arrêté n° 2018-2019-Scolarité-CP-32).

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE-CP-20

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR l'UFR Langues et cultures étrangères du 5 juillet 2018 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Civilisation, cultures et sociétés, parcours Etudes juives et hébraïques** est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

Enrique FERNANDEZ DOMINGO
Lori MAGUIRE
Abdenmour BENANTAR

ARTICLE 2 –

M. **Enrique FERNANDEZ DOMINGO** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La mention est commune à deux parcours qui dépendent de l'UFR Langues et cultures étrangères pour le parcours Etudes juives et hébraïques et l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés pour le parcours Méditerranée, Maghreb, Europe. Une commission pédagogique a été constituée pour chaque parcours (se référer à l'arrêté n° 2018-2019-Scolarité-CP-13).

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE-CP-21

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR l'UFR Langues et cultures étrangères du 5 juillet 2018 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Histoire, parcours Langues, espaces, cultures** est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

Enrique FERNANDEZ DOMINGO
Lori MAGUIRE
Abdenmour BENANTAR

ARTICLE 2 –

M. **Enrique FERNANDEZ DOMINGO** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La mention est commune à deux parcours qui dépendent de l'UFR Langues et cultures étrangères pour le parcours Langues, espaces, cultures et l'UFR Textes et Sociétés pour le parcours Pouvoirs, échanges et savoirs dans le monde de l'Antiquité à nos jours. Une commission pédagogique a été constituée pour chaque parcours (se référer à l'arrêté n° 2018-2019-Scolarité-CP-33).

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE -CP-22

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication du 25 septembre 2018 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

Gilles BERNARD
Wolfgang SCHMID
Jean Noel VITTAUT
Youcef TOUATI
Lynda SEDDIKI
Boubaker DAACHI
Nicolas JOUANDEAU
Nicolas Herman HAKDAG
Rakia JAZIRI

Imad SALEH
Samuel SZONIECKY
Ghislaine AZEMARD
Anna LEZON RIVIERE
Bernadette DUFRENE
Hakim HACHOUR
Tri-Duc TRAN

ARTICLE 2 –

M. **Gilles BERNARD** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE-CP-23

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR de Psychologie du 19 octobre 2018 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'UFR de Psychologie est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

**Milena KOSTOVA
Caroline BEAUVAIS
Morgiane BRIDOU
Lionel DAGOT
Anne-Sophie DEBORDE
Louise GOYET
Catherine GRANSARD**

**Sabine GUERAUD
Cathy TOUPIN
Isabel URDAPILLETA
Claire VALLAT-AZOUVI
Thomas VILLEMONTAIX**

ARTICLE 2 –

Mme **Milena KOSTOVA** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE -CP-24

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences du langage du 11 juin 2018 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **l'UFR Sciences du langage**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

**Elena SOARE
Léa NASH
Anthippi POTOLIA
Fabian SANTIAGO
Noam FAUST
Sandra BENAZZO**

ARTICLE 2 –

Mme **Elena SOARE** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

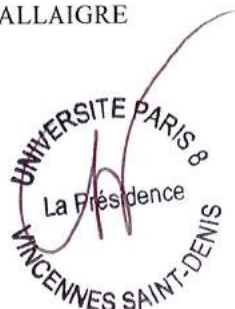
ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Sciences du langage et le Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE-CP-25

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère du 17 septembre 2018 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'**UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère, Département Psychanalyse**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

Sophie MARRET-MALEVAL
Christiane ALBERTI
Clotilde LEGUIL
Fabian FAJNWAKS
Déborah GUTERMANN
Damien GUYINET

ARTICLE 2 –

Mme **Sophie MARRET-MALEVAL** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE-CP-26

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère du 17 septembre 2018 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'**UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère, Département Sciences de l'éducation**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

Jean-Christophe COFFIN
Mohamed BENCHORA
Nicole BLONDEAU
Stéphane BONNERY
Samuel BOUSSION
Nada CHAAR
Gladys CHICHARRO-SAITO
Léandro DE LAJONQUIERE
Florence ELOY
Mathias GARDET
Laurence GAVARINI

Patrick GEFFARD
Nacira GUENIF-SOUILAMAS
Még HILBOLD
Cintia INDARRAMENDI
Séverine KAKPO
Jean-Louis LEGRAND
Caroline LE ROY
Claire LEMÊTRE
Delphine LEROY
Francis LESOURD
Monica MACEDO

Fabienne MAILLARD
Didier MOREAU
Martine MORISSE
Pascal NICOLAS-LE-STRAT
Ilaria PIRONE
Anthippi POTOLIA
Antoine RIVIERE
Jean-Yves ROCHEX
Valentin SCHAEPELYNCK
Elise VINEL

ARTICLE 2 –

M. Jean-Christophe COFFIN est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE -CP-27

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 7 novembre 2017 ? ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux formations dispensées par le département Histoire de l'UFR Textes et Sociétés est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

**Armelle ENDERS
Caroline DOUKI
Marie-Cécile BOUJU
Anne-Marie HELVETIUS
Marie-Anne MATARD-BONUCCI**

ARTICLE 2 –

Mme **Armelle ENDERS** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE -CP-28

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 7 novembre 2017 ? ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux formations dispensées par le département Lettres de l'**UFR Textes et Sociétés** est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

**Martin MEGEVAND
Isabelle TOURNIER
Vincent MESSAGE
Mathias VERGER**

ARTICLE 2 –

M. **Martin MEGEVAND** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE -CP-29

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 7 novembre 2017 ? ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux formations dispensées par le département Sociologie de l'**UFR Textes et Sociétés** est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

Françoise DE BARROS
Aurélié DAMAMME
Anaïs LEBLON
Charles SOULIE
Marie-Paule COUTO

ARTICLE 2 –

Mme **Françoise DE BARROS** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE -CP-30

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 7 novembre 2017 ? ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux formations dispensées par le département Science politique de l'UFR Textes et Sociétés est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

**Damien DE BLIC
Thomas BRISSON
Eric FASSIN
Médéric MARTIN-MAZE
Elsa DORLIN**

ARTICLE 2 –

M. **Damien DE BLIC** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE -CP-31

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 7 novembre 2017 ? ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux formations dispensées par le département Genre de l'UFR Textes et Sociétés est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

**Marion TILLOUS
Anne E. BERGER
Béatrice DAVID
Eric FASSIN
Marie-Dominique GARNIER
Hélène MARQUIÉ
Hélène NICOLAS
Nadia SETTI
Isabelle TOURNIER**

ARTICLE 2 –

M. **Damien DE BLIC** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE -CP-32

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 7 novembre 2017 ? ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Lettres, parcours Littérature générale et comparée - littératures française et francophones** est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

**Martin MEGEVAND
Isabelle TOURNIER
Vincent MESSAGE
Mathias VERGER**

ARTICLE 2 –

M. **Martin MEGEVAND** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La mention est commune à deux parcours qui dépendent de l'UFR Textes et Sociétés pour le parcours Littérature générale comparée-littératures française et francophones et l'UFR Langues et cultures étrangères pour le parcours Littératures du Monde. Une commission pédagogique a été constituée pour chaque parcours (se référer à l'arrêté n° 2018-2019-Scolarité-CP-19).

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE -CP-33

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 7 novembre 2017 ? ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Histoire, parcours Pouvoirs, échanges et savoirs dans le monde, de l'Antiquité à nos jours** est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

**Armelle ENDERS
Caroline DOUKI
Marie-Cécile BOUJU
Anne-Marie HELVETIUS
Marie-Anne MATARD-BONUCCI**

ARTICLE 2 –

Mme **Armelle ENDERS** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La mention est commune à deux parcours qui dépendent de l'UFR Textes et Sociétés pour le parcours Pouvoirs, échanges et savoirs dans le monde de l'Antiquité à nos jours et l'UFR Langues et cultures étrangères pour le parcours Langues, espaces, cultures. Une commission pédagogique a été constituée pour chaque parcours (se référer à l'arrêté n° 2017-2018-Scolarité-CP-21).

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE-CP-16

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'Institut d'études européennes du 29 octobre 2018 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'Institut d'études européennes, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

**Arnaud ORAIN
Michel MANGENOT
Alain SINOUE
Pauline GALLINARI
Sylvie ROUXEL
Pierre QUETTIER
Eric FORESTIER**


ARTICLE 2 –

M. **Arnaud ORAIN** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'études européennes et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GIBERT
Vice-président
CFVU



Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE - CP-17

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'Institut français de géopolitique du 1^{er} octobre 2018 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'**Institut français de géopolitique**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

Barbara LOYER
Frédéric DOUZET
Philippe SUBRA
Jérémy ROBINE

ARTICLE 2 –

Mme **Barbara LOYER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

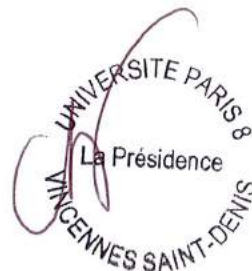
ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut français de géopolitique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2018-2019-SCOLARITE-CP-34

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 17 octobre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 11 juillet 2018 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence mention Droit** dispensée par l'**Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

**Maxime TOURBE
Christine YOUEGO
Alice FUCHS-CESSOT
Jean LAINGUI
Michel JUHAN
Pierre-Olivier CHAUMET
Christophe LACHIEZE
Franck ARPIN-GONNET
Sophie MOLINIER**

ARTICLE 2 –

M. **Maxime TOURBE** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CP-35

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 17 octobre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 7 novembre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Droit de la santé** dispensé par l'**Institut d'enseignement à distance** est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

**Béatrice PARANCE
Catherine PUIGELIER
Astrid MARAIS
Bénédictte BOYER-BEVIERE**

ARTICLE 2 –

Mme **Béatrice PARANCE** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CP-36

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 17 octobre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 7 novembre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Droit privé** dispensé par l'**Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

Edmond SCHLUMBERGER
Dirk BAUGARD
Christelle CHALAS
Catherine PUIGELIER
Liza VEYRE
David CHEMMI
Franck ARPIN-GONNET

ARTICLE 2 –

M. **Edmond SCHLUMBERGER** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CP-37

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 17 octobre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 7 novembre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Droit public** dispensé par l'**Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

Jean-Louis ITEN
Marc PELLETIER
Vincent TOMKIEWICZ
Agnès GAUTIER-AUDEBERT
Sophie JEUSSEAUME-JOSSAUD

ARTICLE 2 –

M. **Jean-Louis ITEN** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CP-38

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 17 octobre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 7 novembre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux **DU Criminologie** dispensé par l'**Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

**Maxime TOURBE
Christine YOUEGO
Alice FUCHS-CESSOT
Jean LAINGUI
Michel JUHAN
Pierre-Olivier CHAUMET
Christophe LACHIEZE
Franck ARPIN-GONNET
Sophie MOLINIER**

ARTICLE 2 –

M. **Maxime TOURBE** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CP-39

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication du 25 septembre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 7 novembre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence mention Informatique** dispensée par l'**Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

Gilles BERNARD
Wolfgang SCHMID
Jean Noel VITTAUT
Youcef TOUATI
Lynda SEDDIKI
Boubaker DAACHI
Nicolas JOUANDEAU
Nicolas Herman HAKDAG

Imad SALEH
Samuel SZONIECKY
Ghislaine AZEMARD
Anna LEZON RIVIERE
Bernadette DUFRENE
Hakim HACHOUR
Tri-Duc TRAN
Rakia JAZIRI

ARTICLE 2 –

M. Gilles BERNARD est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CP-40

PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère du 17 septembre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 7 novembre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence et au Master mention Sciences de l'éducation dispensés par l'Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

Jean-Christophe COFFIN
Mohamed BENCHORA
Nicole BLONDEAU
Stéphane BONNERY
Samuel BOUSSION
Nada CHAAR
Gladys CHICHARRO-SAITO
Léandro DE LAJONQUIERE
Florence ELOY
Mathias GARDET
Laurence GAVARINI

Patrick GEFFARD
Nacira GUENIF-SOUILAMAS
Még HILBOLD
Cintia INDARRAMENDI
Séverine KAKPO
Jean-Louis LEGRAND
Caroline LE ROY
Claire LEMÊTRE
Delphine LEROY
Francis LESOURD
Monica MACEDO

Fabienne MAILLARD
Didier MOREAU
Martine MORISSE
Pascal NICOLAS-LE-STRAT
Ilaria PIRONE
Anthippi POTOLIA
Antoine RIVIERE
Jean-Yves ROCHEX
Valentin SCHAEPELYNCK
Elise VINEL

ARTICLE 2 –

M. Jean-Christophe COFFIN est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2017-2018-SCOLARITE-CP-41

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR de Psychologie du 19 octobre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil de l'IED du 7 novembre 2017 ;
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence et au Master mention Psychologie** dispensés par l'**Institut d'enseignement à distance**, est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2019 :

Milena KOSTOVA
Caroline BEAUVAIS
Morgiane BRIDOU
Lionel DAGOT
Anne-Sophie DEBORDE
Louise GOYET
Catherine GRANSARD

Sabine GUERAUD
Cathy TOUPIN
Isabel URDAPILLETA
Claire VALLAT-AZOUVI
Thomas VILLEMONTAIX

ARTICLE 2 –

Mme **Milena KOSTOVA** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2018

La présidente

Annick ALLAIGRE

